

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Retiré

AMENDEMENT N ° II-CF2496

présenté par
M. Ben Cheikh, rapporteur

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	4 000 000	0
Diplomatie culturelle et d'influence	0	4 000 000
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0
TOTAUX	4 000 000	4 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapporteur spécial propose d'allouer 4 millions d'euros pour le placement de jeunes experts associés (JEA) dans le système des Nations Unies.

Les JEA sont directement employés par les Nations unies sur financement français pour une durée d'un an renouvelable une fois. Le recrutement de ces jeunes experts permet « d'instaurer des liens entre les équipes des organisations multilatérales et celles du MEAE travaillant dans le même domaine d'expertise, de créer des réseaux d'échanges et de dialogue, de contribuer au renforcement de l'influence et de l'expertise françaises dans les organisations internationales »

En 2025, 56 JEA ont été financés à partir du programme 105 *Action de la France en Europe et dans le monde*. Les choix de postes reflètent les priorités des secteurs et thèmes stratégiques pour la France : prévention des conflits, santé, numérique, environnement, intelligence artificielle et changement climatique.

Il ressort des travaux du rapporteur spécial que ce financement va fortement diminuer en 2026, passant de 9 millions d'euros à 5 millions d'euros (- 44 %). Dans la continuité de ses amendements sur la contribution volontaire aux organisations internationales, le rapporteur spécial souhaite maintenir cette enveloppe.

En conséquence, l'amendement propose d'abonder de 4 millions d'euros en AE et en CP l'action 04 *Contributions internationales* du programme 105 *Action de la France en Europe et dans le monde* à partir des crédits de l'action 08 *Appui au réseau culturel et de coopération* du programme 185 *Diplomatie culturelle et d'influence*. En cas d'adoption du présent amendement, le rapporteur spécial appelle le Gouvernement à rétablir les crédits prélevés.